



Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher
Réunion tenue le lundi 20 mai 2026

Étaient présents :

Membres parents :

Grenier, Alexandra
Turgeon Blanchet, Carolane
Lorrain-Cayer, Margerie
April, Robert
Boily-Martineau, Francis

Était absente :

Provost, Catherine

Substitut :

Chantoiseau, Francesca (Subst.)
Pezet-Sage, Ariane (Absente)

Membres du personnel :

Albert, Loïc
Gingras-Pageau, Jessica
Bardier, Sarah-Ysabel
Huot, Philippe
Lavallée, Mylène

Boily, Isabelle (Absente)

Substitut :

Jacques, Marilaine (Absente)

Direction

Charbonneau, Audrée

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 30 mars 2026
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. État de la situation par la direction : Information
9. Fonds à destination spéciale - mise à jour informations
10. Fonds à destination spéciale – adoption
11. Campagne de financement – adoption
12. Remboursement avec le reliquat (adoption)
13. Consultation du Conseil d'établissement concernant l'adoption de la mise à jour des Règles de fonctionnement du Conseil d'administration
14. Politique Admission Volet alternatif et frais chargés – approbation
15. Listes effets scolaire et frais chargés aux parents
16. OPP : information
17. Reconnaissance de l'engagement parental
18. Droit de parole :
 - 18.1 à la présidente;
 - 18.2 au représentant au Comité de parents;
 - 18.3 aux enseignantes;
 - 18.4 à la représentante des professionnelles;
 - 18.5 à la représentante du service de garde;
 - 18.6 au représentant du personnel de soutien;
 - 18.7 à la direction
19. Varia
20. Levée de l'assemblée

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue Ouverture de l'assemblée à 19h09.
2.		Vérification du quorum et des présences. Nous avons un quorum.
3.		Nomination d'un secrétaire Loïc Albert sera le secrétaire.
4.	271-CÉ 25.26.47	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION de Jessica Gingras-Pageau et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
5.	271-CÉ 25.26.48	Revue et adoption du procès-verbal du 30 mars 2026 SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.
6.		Questions afférentes au procès-verbal Aucune.
7.		Parole au public Il n'y a aucun public ce soir.
8.		État de la situation par la direction : Information Mme Audrée Charbonneau annonce au conseil que l'an prochain, le poste de direction-adjointe sera aboli. Mais depuis quelques années, le Rucher ne respectait pas tous les critères pour obtenir un tel poste. Mme Charbonneau était au courant de la situation au moment d'accepter le poste de directrice. En se présentant aux membres, Mme Charbonneau explique qu'elle a été attirée au Rucher, notamment par la présence du volet alternatif ainsi que des classes HAMAC qui la stimulent particulièrement.

		De son côté, Mme Margerie Lorrain-Cayer présente aux membres une résolution qu'elle souhaite voir le conseil adopter. Cette résolution mentionne que le conseil comprend l'application des règles budgétaires, mais souhaite manifester son mécontentement devant la suppression du poste de direction adjointe. Sa résolution sera légèrement modifiée par les commentaires présentés ce soir et elle sera adoptée lors de la prochaine séance du conseil.
9.		Fonds à destination spéciale - mise à jour informations Il y a beaucoup d'argent dans le fonds à destination spéciale et Mme Charbonneau souhaite y voir plus clair. M. Philippe Huot lui fait un historique du projet d'aménagement de la cour et de la situation actuelle (cordage de la toile d'araignée, toile d'ombrage...). Il est question aussi du réaménagement de la bibliothèque. Mme Charbonneau fera quelques recherches en ce sens afin de voir les prix et les disponibilités de mobilier au CSSP.
10.	271-CÉ 25.26.49	Fonds à destination spéciale – adoption La direction demande que le montant de 325\$ du FDSTASSÉ soit déplacé dans le FDSOSEJO. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carolane Turgeon Blanchet il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER ce déplacement de FDS.
11.	271-CÉ 25.26.50	Campagne de financement – approbation L'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées; Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, <i>L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites)</i>; L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale; La directrice a présenté la campagne de financement suivante, qui a pour objectif de ramasser des fonds afin de financer le projet du matériel promotionnel ainsi que celui des étiquettes d'identification du matériel. La directrice a présenté les différentes activités de financement proposées et les membres ont échangé à ce sujet.

		EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mylène Lavallée il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer ce projet; D'APPROUVER que cette campagne soit composée des activités de financement suivantes : - Campagne <i>Colle à moi</i> D'APPROUVER que toutes les sommes recueillies dans le cadre de toutes ces activités soient versées au fonds à destination spéciale, afin de permettre de financer ce projet; D'APPROUVER que les sommes recueillies soient ensuite retirées du fonds à destination spéciale, par la direction, afin de financer le coût du projet. DE RECOMMANDER la vente de vêtements à l'effigie de l'école.
12.	271-CÉ 25.26.51	Remboursement avec le reliquat (approbation) La direction demande d'approuver l'utilisation de 236\$ du FDSRELIQ pour rembourser les frais de service de garde pour aider une famille de l'école. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carolane Blanchet Turgeon il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER le remboursement des sommes.
13.		Consultation du Conseil d'établissement concernant l'adoption de la mise à jour des Règles de fonctionnement du Conseil d'administration Le conseil n'a pas de commentaire à formuler.
14.	271-CÉ 25.26-52	Politique Admission Volet alternatif et frais chargés – approbation La direction présente la mise à jour de la politique d'admission du volet Alternatif ainsi que les frais afférents. Jessica Gingras-Pageau souligne la difficulté particulière pour les enfants qui sont dans le secteur du Rucher, il faut remplir un autre document ce qui peut causer certains enjeux. Il est question aussi de mettre en annexe le questionnaire ainsi que la <i>fleur identitaire des valeurs</i>. Il a aussi été mentionné que lors de la soirée d'information, le processus d'admission semble beaucoup moins rigoureux que ce que le document précise.

		Pour chaque enfant du volet, 10\$ sera chargé afin de couvrir les 5\$ d'accréditation REPAQ et les 5\$ de frais de coordination. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER les frais chargés en sus des frais de photocopie. Le document Politique d'admission sera corrigé et retourné aux membres pour approbation à la prochaine séance.
15.	271-CÉ 25.26-53	Listes effets scolaire et frais chargés aux parents La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>; Les listes proposées par la direction : • ont été élaborées avec la participation des enseignants; • respectent le <i>Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées</i> édicté par le Ministère; • respectent la <i>Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres</i>, adoptée par le centre de services scolaire; • prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2026-2027 par le conseil d'établissement; Mme Charbonneau informe le conseil qu'elle a vérifié toutes les listes, qu'elle y a apporté certaines modifications mais qu'elle attend toujours la validation finale de l'avocate du CSSP. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Francis Boily-Martineau il est résolu : D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2026-2027 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents.
16.		OPP : information Concernant la date du marché d'automne, l'OPP revient donc au mercredi 30 septembre. L'événement aura lieu jusqu'à 18h30. Margerie Lorrain-Cayer nous informe aussi que la ville a confirmé qu'elle nous prêtera le matériel habituel.

17.	271-CÉ 25.26.54	Reconnaissance de l'engagement parental ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ; ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ; ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ; ATTENDU QUE la catégorie Bronze vise à honorer des parents qui, par leur engagement, par leur influence et par leurs réalisations, ont contribué de manière significative dans les instances de participation parentale des écoles du centre de services scolaire ou au comité de parents ; ATTENDU QUE la catégorie Bronze permet de nommer un lauréat par école du centre de services scolaire ; IL EST PROPOSÉ par Margerie Lorrain-Cayer, appuyé par Alexandra Grenier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'établissement DE proposer au comité de parents de CSSP de soumettre le nom de madame Isabelle Lesage pour la catégorie BRONZE.
18.		Droit de parole : 1) à la présidente; Rien à ajouter ce soir. 2) au représentant au Comité de parents; Robert April rapporte les sujets soulevés lors de la dernière séance. 3) aux enseignantes; M. Loïc Albert mentionne l'arrivée imminente des 2 semaines d'examens du ministère, ce qui est un enjeu, notamment, pour les classes multi. Sarah-Yzabel Bardier parle des quelques intégrations qui sont en cours pour quelques-uns de ses élèves ainsi que de l'arrivée des examens du ministère. 4) à la représentante des professionnelles; Jessica Gingras-Pageau nous explique que les classes spéciales sont en train de préparer le classement des élèves pour l'an prochain.

		Le conseil félicite Jessica pour sa nomination récente au titre de <i>professionnelle pivot du secteur de Sainte-Julie</i> 5) à la représentante du service de garde; La semaine des services de garde a eu lieu... sous la pluie. Mme Mylène Lavallée nous informe qu'elle est dans le processus d'inscription pour l'an prochain. 6) au représentant du personnel de soutien; Philippe Huot nous informe que Vanessa Parent est de retour et que l'équipe TES est en train de se stabiliser, ce qui est une excellente nouvelle. Il nous parle aussi des tournois qui sont lancés pour les prochaines récré, tant chez les petits que les grands. 7) à la direction. Mme Charbonneau nous informe que les guêpes observées dernièrement près du module des petits ... sont en fait...des abeilles... Mais il y a des fourmis dans l'école!
19.		Varia 1. Fête des 6^e Alexandra Grenier affirme qu'avec l'inflation, le 500\$ prévu ne suffira pas. Le conseil lui propose 200\$ de plus. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier il est résolu [à l'unanimité exprimées] : D'APPROUVER l'octroi de 200\$ supplémentaires pour la fête des 6^e.
20..	271-CÉ 25.26.55	Levée de l'assemblée L'assemblée est levée 21h32. SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Loïc Albert

Secrétaire